



CHSCT du 15 février 2 018 : Déclaration des représentant(e)s CGT

Monsieur le Président,

Ce CHSCT se tient dans un contexte particulier compte tenu des premières annonces gouvernementales dans le cadre de la mission CAP 2 022.

En effet, et comme le stipule le gouvernement dans son dossier de presse le 1^{er} février dernier, il s'agit d'appliquer pour la fonction publique la même méthode que pour la loi travail.

Ainsi c'est Gérald Darmanin qui a annoncé contre les fonctionnaires « *un plan de départs volontaires pour ceux qui souhaiteraient partir, conséquence de la réforme de l'Etat* », son secrétaire d'Etat a ensuite précisé le propos sur les ondes et dans Acteurs Publics indiquant qu' « *il s'agissait, lorsque l'on restructure, de permettre aux agents de quitter la fonction publique pour aller vers d'autres horizons* ».....ce « *qu'on appellerait un plan social dans le privé* » a lâché crûment le journaliste financier des Echos, qui s'est empressé d'ajouter que « *l'administration devait faire sa révolution, sortir du carcan actuel des commissions administratives paritaires et de s'attaquer aux statuts et aux syndicats...* »

Et en effet, comment ne pas voir que c'est le cœur du statut des fonctionnaires qui est visé ainsi que l'ensemble des missions de service public et qu'en guise de départ volontaire ce qui se prépare est une loi de mobilité forcée puissance 10 pour « accompagner » les restructurations massives qui seront à l'ordre du jour.

Le Directeur Général des Finances Publiques lui-même a en quelque sorte annoncé la couleur à la veille de la communication gouvernementale, en indiquant lors du CTR du 30 janvier 2 018 que cette fois « *il allait se passer quelque chose à la DGFIP* ».

On ne saurait mieux dire : Contrats de droit privé, liberté managériale des directeurs, généralisation de la rémunération au mérite et fin programmée de la fonction publique de carrière, remise en cause des règles nationales de gestion des personnels, réduction drastique des prérogatives des CAP, retour de la mobilité forcée, plan de départs dit "volontaires" actionnés notamment en cas de restructuration et de réorganisation, plans de qualification réduit à néanten attendant la vitrification du code des pensions civiles et militaires en 2 019 à l'occasion de la "réforme macronienne des retraites"

Voilà en résumé ce qui est à l'ordre du jour.

Du côté des missions de la DGFIP : aucune ne sera épargnée il en va du contrôle fiscal que l'on nous présentait comme sanctuarisé à la séparation ordonnateur -comptable condamné par le Ministre Darmanin et confirmé par Bruno Parent en passant par la privatisation du recouvrement de l'impôt et le tout mâtiné de destructions d'emplois massives (à hauteur de 3 500 à 4 000 pour la DGFIP à partir de 2 019).

Dans ces conditions, comment s'étonner que le réseau et les agents aillent mal et soient en réelle « souffrance » ?

Si nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer certains sujets à la demande des organisations syndicales (PCE, service comptabilité, SIE) c'est bien parce que les suppressions d'emplois massives depuis 16 ans ainsi que les restructurations et réorganisations incessantes n'ont cessé de marquer les conditions d'exercice des missions et par voie de conséquence les conditions de travail des agents.

De cette situation et de ce contexte nous voyons bien quelles sont les conclusions qu'en tirent les directions et les tentations de plus en plus évidentes qui sont les leurs : s'en prendre aux représentants syndicaux et à leurs possibilités de dialoguer avec les agents , pointer du doigt les agents dans une logique du bouc émissaire évidente, éviter la transparence (c'est notamment le cas en matière de restructurations) pour mieux faire passer le rouleau compresseur en ignorant les conséquences directes sur l'humain.

La prise en charge du DUERP dans notre département ainsi que les modalités de mise en place des dernières réorganisations comme celle du SAR nous montrent à quel point la direction locale ne résiste pas à cette tentation bien au contraire, l'épisode récent de la visite de service programmée dans les services comptabilité, SAR, DFT, Produits divers à la veille d'un CHSCT censé évoquer leur situation en sont une triste illustration.

Conscients de ce qui se prépare, les représentants et élus CGT continueront quant à eux d'agir dans l'intérêt des agents et des missions.

Ils le feront notamment dans le cadre de cette instance conquise par les salariés au sortir de la guerre en 1947 et dont les droits furent étendus en 1982 pour les salariés du privé avant d'être généralisés aux agents de la fonction publique.

Cette instance, dont l'utilité pour les agents n'est plus à démontrer et qui a déjà permis par le passé dans notre département de prendre en charge des situations difficiles et douloureuses (nous pensons notamment au SIE de Lannemezan ou au service comptabilité de la DDFIP pour ne citer que ces deux cas) est désormais en grand danger.

Si nous savons que les directeurs départementaux ne se sont pas cachés pour en demander la disparition au motif que les CHSCT ralentissaient les procédures de restructuration-réorganisation, c'est désormais le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique qui tire à boulets rouges sur cette instance, reprenant à son compte les argumentaires directionnels et à l'image de ce qui s'est produit dans le secteur privé programme sous couvert de simplification du dialogue social de fusionner CTL et CHSCT.

Si ces annonces trouvent un écho favorable dans nos hiérarchies locales, et notamment la notre, qui ne s'est pas cachée pour considérer que les deux instances faisaient double emploi, nous continuerons pour notre part à défendre une instance dont la création a constitué un élément majeur de progrès social et à porter chaque fois que cela s'avèrera nécessaire toutes les questions relatives aux conditions de travail des agents.